This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

COLUMBIA LIBRARIES OFFSITE
CU53307780
849C739 J
Comput en vers prove

849C739 J

Digitized by Google

849C739 J

Columbia University
in the City of New York

LIBRARY

The
Nathaniel Currier Fund
for the
increase of the Library
Established 1908

Digitized by Google

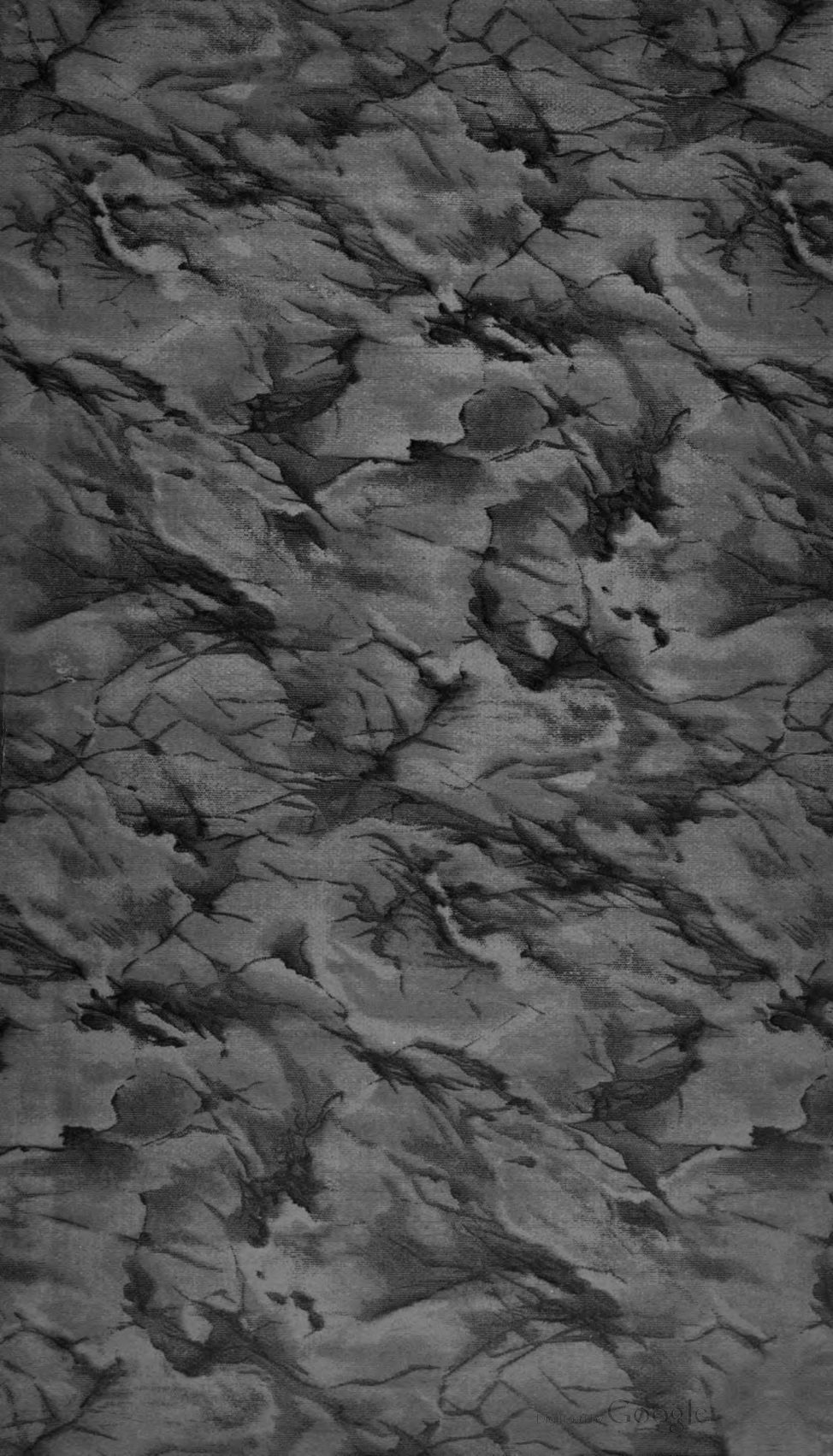

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

28

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARY

COMPUT

EN VERS PROVENÇAUX

PUBLIÉ

TRADUIT ET ANNOTÉ

PAR

CAMILLE CHABANEAU

PARIS
MAISONNEUVE ET Cie, ÉDITEURS
25, Quai Voltaire, 25

M DCCC LXXXI

Digitized by Google

Digitized by Google

11849

COMPUT

EN VERS PROVENÇAUX

Digitized by Google

(Extrait de la *Revue des Langues romanes*)
(Année 1881)

Digitized by Google

COMPUT

EN VERS PROVENÇAUX

PUBLIÉ

TRADUIT ET ANNOTÉ

PAR

CAMILLE CHABANEAU

PARIS
MAISONNEUVE ET Cie, ÉDITEURS
25, Quai Voltaire, 25

M DCCC LXXXI

Digitized by Google

12-11849

849C739
J

Digitized by Google

A.L.M. Oc 13-17

COMPUT

EN VERS PROVENÇAUX

Feu Eugène Thomas, archiviste de l'Hérault, publia, le premier, en 1847, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. II, le comput rimé dont je donne ici la seconde édition. Comme « on ne doit aux morts que la vérité », je n'éprouve aucun embarras à déclarer que, si j'ai songé à réimprimer après lui ce petit ouvrage, c'est que son édition est absolument illisible. Il est difficile d'imaginer, joint à plus d'assurance, autant d'ignorance de la langue et du sujet que Thomas n'en étale à chaque ligne du texte, de la traduction et du commentaire ; car il ne s'est pas contenté de reproduire, tel qu'il l'avait su lire, le document que le hasard lui avait fait rencontrer, il a voulu aussi le corriger (ce qu'il a toujours fait sans indiquer les leçons modifiées), le traduire et l'élucider.

L'existence de ce comput, malgré l'édition de Thomas, paraît être restée ignorée des historiens de la littérature provençale. M. Bartsch, dans son *Grundriss*, n'en parle pas. Mon attention y a été attirée pour la première fois par un court article de M. Bauquier, inséré dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, II, 76, que j'ai signalé en son temps aux lecteurs de la *Revue* (voy. t. XVI, 88).

J'étais alors loin de Montpellier et ne pouvais prendre connaissance ni du ms. ni même de l'édition de Thomas. J'ai vu depuis l'un et l'autre et ai pu collationner à loisir celle-ci sur celui-là, grâce à l'obligeance de l'archiviste actuel de l'Hérault, M. de la Pijardière, qui a bien voulu faire les recherches nécessaires pour retrouver le ms., que Thomas avait désigné d'une manière assez vague, et m'aider ensuite de son expérience paléographique dans mon travail de collation.

Le ms. dont notre comput fait partie forme un gros volume in-folio, relié, qui est le treizième et dernier d'un recueil de copies de *Lettres*

Digitized by Google

patentes de la sénéchaussée de Nimes, d'après le titre, mais qui renferme aussi des copies d'autres documents. Ce volume comprend, après deux tables générales qui en forment un peu plus du tiers, 271 feuillets, dont les 39 premiers seulement sont numérotés. Au verso du f° 162, immédiatement après un document intitulé *Littera pro rege contra prælatos barones et nobiles senescalliæ Bellicadri....*, portant la date de 1363, commence, en tête de la page, une table pascale dont voici les trois premières lignes :

In nomine Domini amen mandagote (sic. ?)
G. — F. 1280. *Fac pascha die* XXI *aprilis*
E. 1281. *Fac pascha die* XXII *apr.*

Cette table, qui va jusqu'à l'an 1811 inclus, occupe en tout 18 pages pleines. Elle est suivie de deux pages et quart d'explications (*Doctrina tabulæ talis est*, etc.), f° 171 v° — 172 v°. Vient ensuite, sans rubrique ni séparation, mais écrit en caractères plus gros, quoique de la même main, et en lignes plus espacées, notre comput provençal, qui remplit, outre les trois autres quarts de la page (172 v°) dont la fin de la *Doctrina tabulæ* occupe le premier, les feuillets 173, 174 et 175 en entier. Au 176e feuillet recommence, toujours de la même main, la copie de documents concernant l'administration de la province, les droits du roi, etc., dont le dernier, qui termine le feuillet 209, porte la date de 1453. Suivent 12 feuillets blancs, du même papier que la partie écrite, au milieu desquels on en a intercalé 50 d'un format plus petit, dont le dernier et les deux premiers sont en blanc, et dont une copie, d'une écriture très-belle et très-soignée, de la chronique latine de Guillaume Bardin[1], remplit le reste.

Thomas, dans son édition, a fait précéder le comput d'une introduction, marquée au même coin d'ignorance et de suffisance que le reste de la publication. Il serait tout à fait oiseux de s'y arrêter. J'en veux seulement retenir et discuter le passage où il cherche à prouver que le comput a été composé en 1280 au plus tard. Comme M. Bauquier a accepté cette date et aussi, paraît-il, les calculs de Thomas (ce qui prouve qu'il ne les a pas examinés de près), il ne sera pas inutile de faire voir ici combien les arguments allégués par ce dernier sont vains ou fragiles.

« Le comput est précédé, dit Thomas, dans le volume d'où je l'ai

[1] Cette chronique a été publiée dans l'*Histoire de Languedoc* (1re édit., t. IV, p. 1 des Preuves). On peut voir ce qu'en pensait dom Vaissète dans l'avertissement qui est en tête de ce 4e volume. Le savant bénédictin ne paraît pas avoir connu la copie de Montpellier.

Digitized by Google

tiré, d'une table pascale copiée de la même main. Or la première ligne de cette table est ainsi conçue :

» G. F. 1280 fac pascha die XXI aprilis.

» Les années avec l'indication du jour de Pâques suivent de la même manière, depuis cette première année 1280 jusqu'à 1811 inclusivement. C'est une preuve que le comput a été composé dans le XIIIe siècle, et, qui plus est, en 1280 au plus tard. Car pourquoi, dans quel but d'une utilité quelconque, l'auteur aurait-il voulu dresser une table des jours de Pâques pour les années antérieures? Et, d'autre part, pourquoi aurait-il laissé maladroitement une lacune entre l'année qu'il n'aurait pas désignée, où il formait sa table pascale, et d'autres années postérieures? Il en est évidemment de cette table comme des tables de même nature qu'on place devant les livres d'église, et qui servent précisément pour l'année actuelle et pour plus ou moins d'autres à venir. »

Il n'y a certainement rien à dire à ce raisonnement, si l'on ne considère que la table pascale elle-même. Mais le rapprochement de cette table et du comput, dans le ms. qui nous les a conservés l'un et l'autre, peut n'être qu'accidentel. Celui qui, dans la seconde moitié du XVIIe siècle (c'est l'époque qu'indique l'écriture, de l'avis de M. de la Pijardière), a copié dans ce volume tant de pièces différentes, ou même un copiste antérieur, a pu tirer de deux originaux distincts la table et le comput, que l'analogie du sujet lui aura seule fait mettre ensemble, car rien n'indique, à les lire, qu'elles formassent deux parties connexes d'un même tout.

D'un autre côté, la date de 1280, attribuée par Thomas à la table pascale, et qui résulte en effet de l'examen isolé de la table elle-même, cesse de paraître aussi sûre, si l'on considère en même temps la notice explicative qui la suit immédiatement, notice dont Thomas n'a pas tenu compte et dont il n'a même pas parlé.

On y voit que l'auteur a voulu faire un tableau présentant la révolution entière d'une grande année (ou cycle pascal), qui comprend 532 années communes[1]. Ce cycle n'a pas de commencement *nécessaire*. Mais il est naturel que celui qui veut en dresser le tableau le

[1] « C'est une révolution de 532 années, à la fin desquelles les deux cycles de la lune, les réguliers, les clefs des fêtes mobiles, le cycle du soleil, les concurrens, les lettres dominicales, le terme pascal, la pâque, les épactes avec les nouvelles lunes, recommencent comme toutes ces choses étaient 532 années auparavant et continuent le même espace d'années, en sorte que la seconde révolution est en tout semblable à la première, et la troisième aux deux autres.» (*Art de vérifier les dates.*) — Le cycle pascal renferme 28 cycles lunaires ou 19 cycles solaires, étant le produit de 28, nombre des années d'un cycle solaire, par 19, nombre de celles d'un cycle lunaire.

Digitized by Google

commence à une année qui soit la première de l'un des petits cycles qui en sont les facteurs, soit du cycle lunaire (19 ans), soit du cycle solaire (28 ans). Or 1280 est précisément la première année d'une des révolutions du cycle solaire[1]. On comprend donc que celui qui a dressé la table en question, ne l'ait-il fait qu'en 1300, par exemple, ait dû néanmoins remonter jusqu'en 1280. Mais on est conduit à supposer pareillement que, s'il l'avait composée en 1308 ou peu après, c'est de cette année-là qu'il l'aurait plutôt fait partir. Si donc l'on ne peut affirmer, comme l'a fait Thomas, que cette table a été dressée en 1280, on peut avec toute vraisemblance admettre qu'elle a été composée entre les années 1280 et 1307. Mais cela, je le répète, ne saurait rien prouver pour la date du comput, qui peut être absolument indépendant de la table. Rien, dans la notice qui suit celle-ci, ne l'annonce et n'y fait la moindre allusion, et l'auteur du comput ne se réfère lui-même à la table ni à la notice en aucun endroit.

Le premier motif donné par Thomas à l'appui de son opinion n'est pas très-solide, on vient de le voir, mais enfin il n'est pas absurde. On ne peut en dire autant des deux autres. Je reprends ma citation au point où je l'ai ci-dessus interrompue.

« Mais toutes ces données, toutes conjectures si l'on veut jusque-là, deviennent des preuves manifestes devant une troisième considération puisée dans les calculs de l'Indiction romaine et du cycle lunaire, tels que les présente notre auteur. En effet, les trois vers hexamètres (132-4) indiquent les règles qu'il faut suivre pour trouver l'an de l'*Indiction*, et ces règles adoptent pour application des supputations convenables l'année 1280 et l'année qui doit la suivre, 1281. Ils n'ont pu, par conséquent, être composés qu'en 1280, à moins que l'on n'aime mieux dire que l'auteur a pris ces deux années au hasard; ce qui serait contre toute vraisemblance, outre que le hasard serait, cette fois, une preuve de plus de probabilité.

» Mais il ne reste plus de doute quand on voit l'auteur, à la fin de son œuvre, chercher le nombre du cycle lunaire par des calculs qui ne peuvent non plus s'appliquer qu'à l'année où il la composait, à 1280, ou plutôt quand on le voit lui-même compter 1280 ans depuis la venue du Christ. Je ne répèterai pas ici ses calculs, la note que j'ai jointe au texte devant donner tous les éclaircissements et les détails nécessaires à ce sujet. »

Je montre plus loin, dans mes notes sur les trois vers latins précités, que ces vers, mal transcrits par le copiste et encore plus mal restitués par Thomas, n'ont aucunement le sens que celui-ci leur attribue. Ils ne sont pas l'œuvre de l'auteur de notre comput; ce sont de ces

[1] Voy. les tables de l'*Art de vérifier les dates* et de Du Cange (sous *annus*).

Digitized by Google

vers didactiques, comme on en faisait tant au moyen âge sur tous les sujets, certainement antérieurs au poëme provençal, et qui énoncent une règle générale, sans l'appliquer le moins du monde à une année déterminée. Les conclusions que Thomas a prétendu en tirer tombent d'elles-mêmes devant ces mêmes vers, rétablis comme ils doivent l'être et exactement interprétés. Quand même, d'ailleurs, le *nona* du v. 133, qui sert de fondement à tout le système de Thomas, serait, ce qui certainement n'est pas, une leçon sûre, on n'en saurait encore tirer la conséquence que l'auteur (ou le transcripteur) de ce vers entendait l'appliquer à l'année 1281, plutôt qu'à 1296 ou 1311, ou 1326, ou à toute autre dans le même cas, c'est-à-dire dont le quantième, divisé par 15 après adjonction de 3 unités, donnerait 9 pour reste.

Quant à la dernière *preuve* alléguée par Thomas, et qui doit, d'après lui, dissiper tous les doutes, elle est encore plus chimérique, s'il est possible, que la précédente, car celle-ci se fonde au moins sur un nombre précis, toute mauvaise que soit la leçon qui le fournit et tout excessive que soit la conséquence qu'il en tire. L'autre, au contraire, n'a pas même pour elle ce fragile fondement. Là, non-seulement l'auteur ou son copiste ne désigne, pas plus qu'au v. 133, l'année sur laquelle Thomas prétend qu'il opère, mais encore aucun nombre n'y est donné comme résultat de l'opération. *Aquo que remanra*, y est-il dit simplement, et l'on n'y saurait trouver l'indication d'une année quelconque que par l'effet d'une véritable hallucination.

Si des raisons données par Thomas, et que je viens de reproduire, aucune, même la première, la seule qui soit un peu spécieuse, n'est recevable, en faut-il conclure que la date par lui attribuée à notre comput est nécessairement fausse? Nullement. S'il est impossible de préciser l'année dans laquelle cet ouvrage a été composé, on peut, sans la moindre invraisemblance, le faire remonter aux dernières années du XIII^e^ siècle, et il n'y a dès lors aucune objection fondamentale à faire à l'opinion exprimée par M. Bauquier, dans l'article plus haut cité, que notre comput est celui qu'avait rimé Raimon Feraut et qu'il a mentionné lui-même au début de sa *Vie de saint Honorat*[1].

Ce comput, en effet, a été certainement écrit à une époque où les règles de la grammaire classique étaient encore en vigueur et par un homme qui s'appliquait à les suivre. C'est ce que montre tout de suite l'examen des rimes, particulièrement de celles où un sujet singulier a pour correspondant un régime pluriel, par ex., vv. 29, 61, 71. Les

[1] Cell que volc romanzar la vida sant Alban
Els verses del conpot volc tornar en vers plan.

M. Sardou, dans une note de son édition, explique à tort *compot* par le *Propre des saints*.

Digitized by Google

traits dialectaux ont pu être effacés en partie ou modifiés par le copiste. On peut noter pourtant, comme l'a fait M. Bauquier, à l'appui de son hypothèse, l'article féminin *li* ou, mieux encore, *si* (v. 10), qui sous cette dernière forme est bien plus franchement provençal, et de la région même qu'habitait Féraut. Mais il n'y en a qu'un seul exemple, et l'article masculin sujet correspondant, qui devrait être *le* ou *se*, est toujours *lo*. L'*n* instable est conservée partout, en rime comme dans l'intérieur des vers, ce qui est aussi un trait provençal. Notons encore le pronom féminin sujet singulier *il* (v. 143), qui appartient plus particulièrement à la Provence[1] (mais surtout sous les formes *ilh, illi*), et *aquestos* (83), forme du pronom démonstratif qui est très-commune dans les textes du même pays, entre autres dans la *Vie de saint Honorat*[2].

Ajoutons que le *z* final de la deuxième personne du pluriel dans les verbes devient *s* et rime avec des mots en *s* (par ex. *trobares: res, apres: prenes*, etc.), ce qui est commun dans la *Vie de saint Honorat* et dans *Sainte Agnès*.

Les autres particularités de la langue de notre texte pourraient être, à la rigueur, du fait du copiste, la plupart se rencontrant aussi bien (quelques-unes même en plus grande abondance) dans les documents du bas Languedoc que dans ceux de la Provence. Telles sont l'insertion de *s* (*z*) pour obvier à l'hiatus, après chute du *g*, dans *rosasons, rosarons* = *roasons* (cf. *azondos* = *aondos*, etc., etc.), et *r* remplaçant *s* ou *z*, phénomène très-commun dans les textes de Montpellier et de Béziers, plus rare, à ce qu'il semble, dans ceux de la Provence[3] (*rosarons*, 11, 60 bis, 62 ; *fares* = *fases* « faites », et non « vous ferez », ce que la rime repousserait, aux vv. 26 et 44 ; *esporalha*, 127 ; et peut-être *arautas*, 54 ; et devant une consonne, *carerma*[4], 54, qu'exige la rime, au lieu de *carema* du ms.) Nous avons probablement un exemple du phénomène inverse dans *cest*[*a*] du v. 127, qui paraît être pour *certa*[5].

Il n'y a pas de doute, d'après le second des deux vers rapportés ci-dessus, p. 161, note 1, que le comput composé par Raimon Feraut ne fût une version, plus ou moins libre, d'un comput latin en vers. Celui

[1] *Il* est, dans *Sainte Agnès*, la forme habituelle. Voy. 831, 840, etc.

[2] Je n'ai pas remarqué cette forme dans le *Petit Thalamus*, où *aquellos* se rencontre pourtant très-fréquemment.

[3] M. Meyer en a relevé des exemples assez nombreux dans un ms. exécuté à Arles. Voyez *Romania*, IV, 468.

[4] Même forme dans *Flamenca*, v. 6980.

[5] Cf. *esguilosa* = *erguillosa* dans *Flamenca;ençozremen, mezmamen* = *encorremen, mermamen*, dans le *Petit Thalamus* de Montpellier.

Digitized by Google

que je publie, quel qu'en soit l'auteur, est lui-même, bien probablement, une traduction; mais je n'ai pu, malgré mes recherches dans les ouvrages imprimés et manuscrits qui sont à ma portée, en découvrir l'original. Il est possible qu'il ne nous soit pas parvenu sans mutilations. Une lacune évidente s'y trouve (après le v. 78). Peut-être y en a-t-il çà et là d'autres moins apparentes. Les six lignes ou vers latins numérotés 129-134 se sont aussi vraisemblablement substitués, sous la plume d'un copiste distrait, à des vers provençaux exprimant les mêmes choses, peut-être parce que, dans le ms. que ce copiste avait sous les yeux, les lignes latines en question étaient à la marge, en façon de glose ou de sommaire.

Notre comput, comme il arrive souvent pour les ouvrages didactiques, est rédigé en forme de dialogue. C'est de quoi Thomas ne s'était pas aperçu, ainsi que M. Bauquier l'a déjà fait voir[1]. Les interlocuteurs sont le prieur d'un couvent et un autre personnage que ce dernier qualifie de *prieur de la lune*, sans doute à raison des connaissances astronomiques qui lui sont attribuées. On peut supposer, si l'on veut admettre que Raimon Feraut en est l'auteur, que le *prior del monstier* qu'il met en scène n'est autre que lui-même. Il fut, en effet, revêtu de la dignité de prieur, comme il nous l'apprend à la fin de sa *Vie de saint Honorat*[2].

En publiant à nouveau ce comput, je n'ai pas voulu m'astreindre à le donner tel que le ms. nous l'a conservé. J'ai donc restitué toutes les formes fautives, en indiquant d'ailleurs en note les leçons du ms.[3]; et, comme il est clair, par les rimes, que l'auteur observait les règles de la déclinaison, j'ai rétabli l'*s* flexionnelle partout où il était nécessaire, en la mettant entre crochets[4]. Les lettres ou les mots à supprimer sont entre parenthèses.

Le copiste a écrit partout, sauf une fois ou deux, *jour* pour l'ancien *jorn*, quoique nulle autre part il ne change en *ou* l'*o estreit*. J'ai cru

[1] M. Bauquier a corrigé en même temps un certain nombre des fautes de Thomas, soit dans le texte, soit dans la traduction, mais sans aller, sauf en un seul cas, au delà des quinze premiers vers.

[2]
Hom l'apella Raymon Feraut.
En la Roqua tenc sa mayzon,
Priols en la val d'Estaron
E de l'Oliva pres d'aqui.

[3] J'indique aussi les leçons de Thomas, lorsqu'elles diffèrent de celles du ms.

[4] Je n'ai pas donné cette *s* à *bissext* (111, 114), parce qu'elle devait pouvoir être omise aussi bien après *xt* qu'après *st*, resté tel. Pour *Christus*, par ex., on pouvait écrire indifféremment ou *Crist* ou *Critz*, sans compter la forme pleine *Cristz*, plus correcte peut-être, mais qui sent le pédantisme.

Digitized by Google

pouvoir en conclure qu'il avait sous les yeux *jorn*, qu'il a mal lu, et j'ai en conséquence rétabli l'*n* dans ce mot, excepté au v. 30, où la rime exige l'exclusion de cette consonne.

Je terminerai cet avant-propos par quelques remarques sur le vocabulaire.

Aparicio (21), la fête de l'Epiphanie. Raynouard ne donne pas cette acception. Le ms. porte *la paricia*, attribuant à l'article l'*a* initial (de même *la sencion*, 12, 67) et changeant en *a* l'*o* final. J'ai rétabli l'orthographe régulière, supposant que cette division, de même que la mutation de l'*o* en *a*, conforme sans doute à la prononciation populaire, est du fait d'un copiste. Il y a du reste d'autres exemples des deux phénomènes. Ainsi je trouve *la festa de parissia* dans un texte écrit à Berre (Bouches-du-Rhône) en 1407.

Caremantran (44). Raynouard n'a que *caramantran*, avec un seul exemple, emprunté au *Petit Thalamus*.

Dommenge (60), propre, propriété (lat. *dominicum*). Manque à Raynouard sous cette forme.

Esporalha (127), épousaille. Raynouard ne donne ce mot que sous la forme du pluriel.

Gesta (56), livre, traité. Dans Raynouard, seulement *geste*, *histoire*.

Mejansia (123), mitoyenneté, séparation, intervalle. Manque à Raynouard.

Prima luna (20, 39), nouvelle lune. Signification que Raynouard n'indique pas.

Rosasos, *rosaros* (11, 62, 70), les Rogations. Raynouard n'a que *roasos*, *rogasos*.

Sieyssanta-dezena (33), soixante-dizaine, Septuagésime. Manque à Raynouard.

Temporal (83), saison. Manque à Raynouard avec ce sens.

C. C.

Digitized by Google

L'Escriptura mostra per ver
Que Dieus dona sen et saber,
Et saber[s] que non es monstrat[z]
Per perdut pot esser comptat[z].
Per ques eu de vos vuelh saber,
Prior de la luna, per ver,
Ieu que soy prior del monstier,
Com trobaray el calendier
De LXX[a] la clau,
Quant si Alleluya si clau,
Caremantran et Rosarons,
E qual jorn es l'Asensions,
Ny Pantecosta el(s) Avens,
Car falhir y vech motas gens.
Prec vos que m'en digas la somma
Com ho tèn la glieysa de Roma.

— Don prior, (yeu) vos diray per ver
Cossy tostemps poyres saber
Vertat de so que demandas.
La prima luna mi comptas
Qu'apres l'Aparicio serà ;
Qui ho compta non falhira ;
Et d'aqui .x. jorns comptares,
Ny mais ny mens non y mettres;

L'Ecriture montre par vérité que Dieu donne sens et savoir ; et savoir qui n'est pas montré pour perdu peut être compté. C'est pourquoi je veux savoir de vous, (5) prieur de la lune, par vérité, moi qui suis prieur du moûtier, comment je trouverai dans le calendrier la clef de la Septuagésime, (10) quand l'Alleluya se clôt, Carême-entrant et les Rogations, et quel jour est l'Ascension, et Pentecôte et l'Avent, car j'y vois faillir maintes gens. (15) Je vous prie de m'en dire la somme, comme le tient l'Église de Rome.

— Dom Prieur, je vous dirai par vérité comment toujours vous pourrez savoir le vrai de ce que vous me demandez. (20) Comptez-moi la nouvelle lune qui sera après l'Epiphanie. Qui fera ce compte ne se trompera pas. Et de là vous compterez dix jours. Ni plus ni

Digitized by Google

Al premier dimergue apres
LXX[a] fares.
(Et) aqui Alleluya es clausa,
Entro al sapte sant se repausa ;
Et sia loncs carnal[s] o cors,
Tostemps .LXIIII. jors
De .LXX[a]. trobares
Tro Pascas, ja non y falh res.

DE CAREMANTRAN

(Et) d'aquesta sieyssanta-dezena
Tro al dimenge intra[n] carema,
xv. jorns aures per entier,
Que en ayssi l'artz o requier.
Un autre compte vos diray
Que atressi vos desponray:
Apres aquella prima luna
Qu(e)' ieu vos ay dich en queras Ia,
La premieyra que trobares,
Et d'aqui .II. jorns comptares.
Al dimengue que ven apres
Caremantran lo vielh fares.

DE PASQUAS

Apres estas .II.as lunasons
De que ay dicha[s las] rasons,

moins vous n'y en mettrez. (25) Au premier dimanche suivant, faites la Septuagésime. Et là Alleluya est clos ; jusqu'au Samedi Saint il se repose. Et que le carnaval soit long ou court, (30) vous trouverez tou jours sans faute 64 jours de la Septuagésime à Pâques.

DE CAREME-ENTRANT

De cette Septuagésime jusqu'au dimanche de Carême-entrant [*la Quinquagésime*] (35) vous aurez quinze jours entiers, car ainsi l'art le requiert. Un autre compte je vous dirai que je vous exposerai pareillement : Après cette nouvelle lune (40) que je vous ai dit, cherchez-en une, la première que vous trouverez. Et de là vous compterez deux jours. Au dimanche qui vient après, faites Carême-entrant le vieux.

DE PAQUES

(45) Après ces deux lunaisons dont je vous ai dit les raisons, cher-

Digitized by Google

Et vos queres l'autra 'premie[y]ra
Que trobares en sella tieyra.
D'aqui .XIIII. jorns compta(t)s,
Et sol qu'el compte non falhas,
Al premier dimenge apres
Tostemps vostra Pasqua prenes.
Encaraus diray regla ferma,
Car vos arautas de care[r]ma :
Apres Sant Benezech la festa,
Q'aissy o trobam en la gesta,
Comptas on sera quatorzena
La luna que non es pas plena;
Apres en lo premier dimenge
Aures Pascas per son dommenge.

DE ROSARONS

— Don prior, lo comptes es bons.
Ar mi digas de Rosarons
Trastot lo compte ses mentir,
Consy non y pot hom falhir.

— Prior, saber deves per ver
.XL. jorns deves aver
De Pascha tro a l'Asencion;
Et si entendes ben ma rason,

chez encore la première que vous trouverez en suivant. De là comptez quatorze jours, (50) et, pourvu que vous ne vous trompiez pas dans le compte, au premier dimanche après prenez toujours votre Pâque. Je vous dirai encore une règle certaine, puisque vous.... (?) de carême. (55) Après la fête de saint Benoît, qu'ainsi le trouvons-nous dans la geste[1], comptez où sera à son quatorzième jour la lune qui n'est pas pleine ; au premier dimanche suivant (60) vous aurez le propre jour de Pâques.

DES ROGATIONS

— Dom Prieur, le compte est bon. Maintenant dites-moi des Rogations tout le compte sans mentir, comment on n'y peut faillir.

— (65) Prieur, vous devez savoir par vérité que vous devez avoir quarante jours de Pâques jusqu'à l'Ascension ; et, si vous entendez bien

[1] C'est-à-dire, ici, le traité latin que suit notre auteur.

Digitized by Google

Al ters jorn enans trobares
Rosasons, ja non y fal res.

DE PANTHECOSTA

Aquest comptes es vertadiers
Que .L. jorns tots entiers
A de Pasca tro Panthecosta ;
Bon saber o fay et pauc costa.

DELS AVENS

— Prior, ben aya la rasons,
Car bel[s] es lo comptes e bons.
Mays com trobarem los avens
C'om fay dejunar a las gens?
. . . . . .
. . . . . .

DELS IIII. TEMPS DE DEJUNIS

— Primavera tro Sant Urban,
Estieus tro San [Symp]horian,
Pueys tro la festa Sant Clemen,
An tot(s) fenit(s) lor complimen.

ma raison, au troisième jour avant vous trouverez (70) sans faute les Rogations.

DE LA PENTECÔTE

Ce compte est exact que cinquante jours tout entiers il y a de Pâques jusqu'à la Pentecôte. C'est bon à savoir et coûte peu.

DES AVENTS

— (75) Prieur, bien venue soit l'explication, car le compte est bel et bon. Mais comment trouverons-nous les Avents, où l'on fait jeûner les gens ?

. . . . . .
. . . . . .

DES QUATRE-TEMPS DE JEUNE

Le printemps jusqu'à Saint Urbain, (80) l'été jusqu'à St Symphorien, puis [l'automne] jusqu'à St Clément, [et l'hiver jusqu'à la Chaire de St Pierre] ont fini leur achèvement. Suivant ces quatre saisons,

Digitized by Google

Segon aquestos temporals,
Fan .IIII. temporas egals.
De caresma es la premieyra,
E compta se per tal manieira :
Lo dimecres apres las Cendres
Et es ne lo sapte[s] el ven[d]res ;
Lo mecres apres Pantecosta,
El venre(s) el sapte(s) i ajosta ;
La Exaltation qui querra
De la Cros, aqui trobara
Lo premier [di]mecres apres ;
Lo vendre el sapte y metes.
Lo quart[z] apres Sancta Lucia
Sus lo mecres se denuncia ;
El vendre[s] el sapte[s] y sia.
Et si sus lo mecres legem
Las festas que dich vos avem,
Tro l'autre mecres en apres
La vostra tempora prendes.

Del bissext vos vueilh aytan dir
En qual an deu esdevenir :
Quant l'encarnation[s] es tals
Que se fan .IIII^e. parts egals,
E mays ny mens non y aura,
Aquel an bissext correra
La 6^a letra de febrier,

nous faisons quatre Quatre-Temps égaux. (85) Ceux de Carême sont les premiers, et ils se comptent de cette façon : le mercredi après les Cendres, et le samedi et le vendredi en sont aussi ; — le mercredi après la Pentecôte, (90) et ajoutez-y vendredi et samedi ; — qui cherchera l'Exaltation de la Croix, trouvera là le premier mercredi après ; mettez-y le vendredi et le samedi ; — (95) le mercredi après Sainte Luce annonce les quatrièmes ; que le vendredi et le samedi y soient. Et si sur le mercredi nous lisons les fêtes que nous avons dit [c'est-à-dire *si l'Exaltation de la Croix ou la Sainte Luce tombent un mercredi*], (100) au mercredi d'après prenez vos Quatre-Temps.

Du bissext je vous veux dire aussi en quelle année il doit arriver. Quand [l'année de] l'Incarnation est telle (105) qu'il s'en fait quatre parts égales et que ni plus ni moins il n'y aura, [c'est-à-dire *sans*

Digitized by Google

Que deves la fin se requier,
Car sus la Fe [es]devenra
Bissext, aquel an que sera ;
E deu y hom .II. jorns estar
Sus la letra, per mielhz comptar,
L'an que bissext tenra son fieu ;
E car la festa Sant Mathieu
Sus en aquel F es pausada,
Lo segon jorn es celebrada.
Pero mejan non deu aver,
L'an que bissext se deu tener,
Entre la vigilia et la festa,
Aysso es vertat manifesta,
Se dimenge non o tolia,
Que fos en cella mejansia ;
Car adonq lo sapte sera
Vigilia que dejuni aura.
Bona es la regla ses falha.

— Don prior, de cest' esporalha
Mi respondes .I. pauc ses falha.

D'ESPOSALLAS

Conjugium prohibet Adventus Hilarisque relaxat ;

aucun reste], cette année-là, la sixième lettre de février qui se cherche [c'est-à-dire *qu'il faut chercher, qui se trouve*] vers la fin [du mois], courra bissexte, (110) car c'est sur l'F que tombera le bissexte l'année où il arrivera. Et l'on doit rester deux jours sur cette lettre pour mieux compter, dans l'année où le bissexte tiendra son fief. (115) Et comme la fête de saint Mathias est posée sur cette F, elle est célébrée le second jour. Mais il ne doit y avoir aucun intervalle, l'année où le bissexte se doit tenir, (120) entre la vigile et la fête, cela est vérité manifeste, à moins qu'un dimanche ne l'empêche, qui soit entre les deux, car alors (125) la vigile qui aura le jeûne sera le samedi. Bonne est la règle, sans faute.

— Dom Prieur, concernant les épousailles, répondez-moi un peu sans faute.

DES ÉPOUSAILLES

— L'Avent interdit le mariage ; St-Hilaire [ou [*le jour*] *joyeux ?*]

Digitized by Google

LXX[a] vetat; octava Pascha revelat;
Rogamen vetat; concedit Trina Potestas.

DE INDICTIONE

Si per quindenos Domini diviseris annos,
His tribus adjunctis, indictio nota patebit.
Dum redit october indictio fit nova semper.

DE NUMERO LUNÆ

Si vo[l]s de la luna saber
Cascun an son nombre per ver,
Compta la encarnation
Per XIX., a nombre bon ;
De (cascun) x[i]x. I. ne penres,
E a tot .I. ajostares.
Aquo que per cert remanra
Nombre de la luna sera.
Tro .XIX. il correra,
Et pueys a .I. s'en tornara.
Amen.

le permet; (130) la Septuagésime le défend ; l'octave de Pâques le permet; les Rogations le défendent ; la Trinité l'autorise.

DE L'INDICTION

Si tu divises par quinze les années du Seigneur, après y en avoir ajouté trois, l'indiction te sera connue. C'est toujours au retour d'octobre que l'indiction se renouvelle.

DU NOMBRE DE LA LUNE

(135) Si tu veux savoir chaque année, exactement, le nombre de la lune [c'est-à-dire *l'année du cycle lunaire*], compte par 19 les années de l'Incarnation ; de chaque dix-neuf vous prendrez un, (140) et au tout vous ajouterez un. Ce qui restera certainement (c'est-à-dire *le reste exact*) sera le nombre de la lune. Jusqu'à dix-neuf elle courra, et puis à un s'en retournera.

AMEN.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES

5. « ques eu. » Ms. *que sen*.

10. « si. » M. Bauquier a proposé de corriger *li*. Mais *si* peut rester, étant une forme de l'article féminin sujet. Il y a d'autres exemples de cette forme dans les textes de la Provence, entre autres *Ste Agnès*.

11. Le premier mot de ce vers est écrit dans le ms. en caractères plus gros que le reste et *rentré*, ce qui explique que Thomas ait pris le vers entier pour une rubrique et l'ait imprimé, comme tel, en capitales.

12. Ms. *jour.... la sensions*. — 14. « vech. » Thomas : *veh*. — 15. Ms. *Pret*.— 16. Il y a un tilde, dans le ms., sur l'*o* de *Roma*. — 17. *yeu* manque chez Thomas. — 19. Thomas : *se*.

20. « mi. » Ms *.iiii.*[1] — 21. Ms. *la paricia*.

22. Ms. *Que*. Peut-être faudrait-il aussi corriger *ho* en *be*, ou encore garder *que* et corriger *lo compte*. — 23. Ms. *jours*.

27. « clausa. » C'est le mot consacré. Voy. Du Cange sous *alleluya*. Rappelons, au sujet de ce vers et du suivant, que l'*Alleluya* a été au moyen âge personnifié. Il a eu son office propre dans quelques églises, où, non content de le laisser reposer, on l'ensevelissait même en cé-

[1] Thomas, qui conserve ces quatre *i*, est par là conduit à ajouter 14 jours à la nouvelle lune après l'Épiphanie, ce qui, ainsi qu'il le remarque lui-même, donne des résultats qui ne concordent pas toujours avec la réalité. Mais la faute en est simplement au copiste du ms. C'est 10 jours, ou 11 si l'année est bissextile, qu'il faut, d'après les anciens computistes, ajouter à la nouvelle lune qui suit l'Épiphanie ; le premier dimanche qui vient ensuite est la Septuagesime Durand (*Rationale div. officiorum, lib.* VIII, *cap.* XII, exprime cela un peu différemment :

« Accipe lunam quæcumque est in festo Epiphaniæ et perfice illam procedendo per vices kalendarii ordinate usque ad XL dies, et si fuerit bissextus, usque ad XLI, et in primo die dominico subsequenti erit initium LXX^e^. Unde versus :

A festo Stellæ numerando perfice lunam
Quadraginta dies ; post Septuagesima fiet.
Bissextus quando fuerit, superadditur unus.
Si cadit in lucem Domini, tunc sume sequentem.
Si cadit in feriam septenam, fitque bissextus,
Linque diem domini primum sumasque secundum. »

Notre auteur a omis cette dernière partie de la règle, qu'il était pourtant essentiel d'exprimer.

Digitized by Google

rémonie. Voy. là-dessus les curieux détails rapportés dans Du Cange-Henschel, d'après Lebœuf et d'autres. De même aujourd'hui encore, les bonnes femmes de la campagne, en Périgord, personnifient la Pentecôte, et disent sérieusement qu'elle laissa son jeûne pour aller danser. Voilà comment se forment les mythologies.

28. Ms. *L'entro*. Corr. *Tro?* Thomas: *Lentre*.— Ms. *sans*.

29. « Ioncs. » Ms. *lo cas*.

31. Prononcez *Septagesma* ou corr. *aures?*

32. Ms. *yssalhires*. Thomas a aussi corrigé *y falh res*, mais en faisant un seul mot, qu'il traduit *tromperez*, de ces deux derniers.

33-34. Thomas a omis *Et*. —Corr. *Septuagesma* (*Et*, dans ce cas, serait à conserver) et *care[s]ma? Sieyssanta-dezena*[1] est d'ailleurs un substantif formé sur *sieissanta-dez*, comme *seissantena* sur *seissanta*.

35. Ms. *jours*. —38. Ms. *attressi;* Thomas: *altressi*.

40. Ms. *enquaras;* Thomas: *en quarts*[2]. Je ne corrige pas *queres*, parce que l'emploi du subjonctif pour l'impératif, même sans négation, n'est pas rare. Avec la négation, c'est la règle même, comme on sait.

42. « II. jorns. » Ms. x. *jours*, ce qui est impossible. Il n'y a que trois semaines entre la Septuagésime et la Quadragésime, et 10 jours ajoutés à la nouvelle lune qui suit le premier de ces deux dimanches nous donneraient un mois. Le ms. que transcrivait notre copiste avait probablement, en toutes lettres, *dos*, que celui-ci aura lu *des* et exprimé dès lors, en chiffres romains, par x[3]. Thomas, qui conserve ce

[1] Thomas traduit ce mot par *sixième dizaine*, et y voit la *Sexagésime*. Aussi est-il obligé de prendre le *dimenge* du vers 35 pour le dimanche de la Quadragésime, nouvelle erreur qu'excuse, il est vrai, l'*intra* du ms., tandis que c'est celui de la Quinquagésime qui est ici désigné. Ce dimanche est, en effet, depuis le IXe siècle, le vrai *carême entrant*, le jour qui ouvre le carême. On l'appelait, en certains lieux, *carnisprivium novum*, par opposition au dimanche de la Quadragésime, qu'on nommait *carnisprivium vetus* (*caremantran lo vielh*, comme dit plus loin, v. 45, notre auteur lui-même). Voy. là-dessus Du Cange-Henschel, II, 191-192, ou Natalis de Wailly, *Éléments de paléographie*, I, 117.

[2] Il traduit (vv. 40-42): « Après cette première lune, que je vous aidit à son quatrième jour, première, la première que vous trouverez.» Comprenne qui pourra !

[3] Cf. Philippe de Thaun, *Comput*, vv. 3379-85 (je cite d'après l'édition de M. Mall) :

E or veez raisun
Quel terme nus tenum
De quaresme truver
Cum le devum guarder:
Qant la lune en sun curs

Digitized by Google

x, remarque, ici comme au v. 20, que la règle n'est pas sûre, et il veut que ce soit « la réforme du calendrier Julien qui ait dérangé les calculs de notre poëte astronome. » La plus simple réflexion lui aurait fait reconnaître que la réforme de Grégoire XIII n'est ici pour rien, et qu'il était aussi impossible avant qu'après cette réforme qu'une lune entière s'écoulât entre le *terme* de la Septuagésime et celui de la Quadragésime[1]. Il n'y fallait que 22 jours. Les jours gras doivent tomber en nouvelle lune de février, comme Pâques en pleine lune de mars. C'est ce qu'exprime le proverbe suivant, qui a cours en Périgord :

S'ei jamai vu dimar lardier
Sei primo luno de fevrier.

44. Thomas : *la vielh*, qu'il traduit simplement *là*. Voy. la note 1 de la page précédente.

45. Ms. *estats*. — 46. Thomas a aussi suppléé *las*.

48. Thomas : *vella tieyra*, qu'il traduit *vieille terre!* Le ms. porte bien *sella*. Le sens est *dans cette série*, c'est-à-dire en suivant les lunaisons une à une.

49. Ms. *jours*.

Ibid. Ce 14e jour de la lune (de mars) est ce qu'on appelle le *terme pascal*, lequel a été fixé par le concile de Nicée. La même dénomination de *terme* (*terminus*) était aussi donnée (pour Pâques comme pour les autres fêtes mobiles) à des dates fixes, et non plus variables, comme celle-ci, à partir desquelles on comptait un certain nombre de jours, déterminé d'avance pour chaque année, et portant le nom de *clef*, afin de trouver le jour où tombait chacune de ces fêtes. Voy. Du Cange, sous *Claves terminorum*, et Natalis de Wailly, *Elém. de paléogr.*, I, 83. Notre auteur, qui emploie pourtant le mot (v. 9), ne parle pas de ces *clefs*. — 53. Ms. *Encaras vos*. Thomas omet *vos*.

54. « vos. » Corr. *nos* (= *nous* = *no vos*) ? *arautas* est sans doute pour *azautas*. L'idée serait, en corrigeant *nos*, « puisque vous ne

Nen at mais de *dous* jurz
Puis les nones fevrier.

C'est-à-dire que le *terme* de la Quadragésime est le deuxième jour de la lune qui est nouvelle après les nones (= le 5) de février. Philippe de Thaun donne aussi la même règle que notre auteur pour trouver le *terme* de la Septuagésime, mais sans oublier, comme lui, qu'il faut compter 11 au lieu de 10, à partir de la nouvelle lune, dans les années bissextiles. Voyez ci-dessus, p. 17, note 1.

[1] On peut encore remarquer que la Quadragésime a toujours précédé Pâques d'un nombre de jours fixe, soit 42 jours. Par conséquent, le *terme* de cette fête ne saurait tomber 34 jours seulement avant celui de Pâques, qui est, comme on le verra tout à l'heure, le 14e jour de la lune suivante.

Digitized by Google

vous accommodez pas du carême, qu'il vous tarde de le voir finir. » Mais cela ne me satisfait guère. Le passage est peut-être corrompu. Thomas a lu, contre l'évidence d'ailleurs, *acautas*, qu'il a traduit *appuyez-vous* (*du carême*). On pourrait rattacher *arautas* à *raptare* (le simple *rautar* est dans Hugue Faidit), en corrigeant *Car* en *Can*. Mais cela donnerait, ce me semble, un sens encore moins satisfaisant que la première correction. — *Carerma* pour *caresma* est une forme qu'on retrouve ailleurs, par exemple dans *Flamenca*.

55. « S. Benezech la festa. » Cf. *Paris la cité*, etc. Voici comment la règle donnée ici est énoncée par Durand (*loc. cit.*): « Ubicumque post XII k. aprilis (= 21 *mars*, *fête de S. Benoît*) luna XIIII reperitur, in dominica proxima pascha celebratur. » Il ajoute: « Item qualiscumque luna fuerit in k. januarii talem fac eam in festo sancti Benedicti sive XII k. aprilis et illam computes usque ad XXIIII et ibi erit Pascha Hebræorum » (c'est-à-dire *le terme pascal* des Chrétiens).

56. Ms. *trobon*. — « gesta. » *Sic* Ms. Thomas: *vesta* (qu'il traduit par *veste!*), faute corrigée par M. Bauquier.

57. Ms. *quatorzene*.

60. *Dommenge*, que Thomas rend à tort par *dimanche*, comme le *dimenge* qui précède, n'a d'autre sens que celui de *propre*, *propriété*. L'expression entière *per son dommenge* serait ici bien traduite par *proprement*, *précisément*, ou encore *exactement*. Mais l'idée serait mieux rendue si l'on corrigeait:

En apres lo premier dimenge
Aura Pascas per son dommenge.

64. Thomas: *cousy*. — 66. Ms. *jours*. — 67. Ms. *la sencion*.

68. Suppr. *Et* ou *ben ?* — 69. Ms. *jour*.

71. Ms. *Aquestes compts*. (On avait d'abord écrit *comptes*). — 72. Ms. *jours*. — 74. Ms. *paut*.

75. Thomas traduit: « D'abord comprenez bien la raison. » Le sens est: *Bien venue soit l'exposition*, *l'explication*, plus généralement, *ce que vous venez de me dire*, *votre raison*, au sens ancien du mot. C'est une façon de se déclarer satisfait et de remercier.

78. Ms. *devinar*. Thomas: *fan devinar a la gens*. Mais le ms. porte bien *fay* et *las*. Il y a évidemment une lacune après ce vers [1].

[1] Thomas, qui n'a pas reconnu la lacune et qui prend *estius* (été) pour *saint Étienne*, traduit (v. 76-82): « car bel est le compte et bon, de la manière encore dont nous trouverons les Avents, comme on fait deviner aux gens(!). D'abord vers la Saint-Urbain, Estève, et vers la Saint-Horian, puis vers la fête Saint-Clément tout à fait finit leur complément. » Après quoi, il fait en note des efforts nécessairement très-vains pour trouver quelque coïncidence entre les quatre dimanches de l'Avent et les fêtes de ces quatre saints.

Digitized by Google

Il nous manque : 1° la réponse du *Prior de la luna* à la question concernant l'Avent; 2° la question du *Prior del monstier* relative aux Quatre-Temps et peut-être le commencement de la réponse. Le titre *de* .IIII. *temps de dejunis* est placé dans le ms. entre les vers 83 et 84. Thomas, qui imprime (en supprimant le second *de*): *de* .IIII. *temps devins* (le ms. a *deuines*), et qui traduit *des Quatre-Temps divins*, met ce titre après le vers 82.

79. Ms. *Prima vero.* — 80. Ms. *sans.* Il y a certainement une nouvelle lacune à la suite de ce vers ou plutôt du suivant. Cf. ceux-ci, cités par Durand (*Rationale div. offic., lib.* VIII, *cap.* III):

> Festum Clementis hyems caput est orientis.
> Cedit hyems retro, cathedrato Simone Petro.
> Ver fugat Urbanus ; æstatem Symphorianus.
> Id tibi quod restat autumni tempora præstat.

83. *temporal* = saison; *tempora* (aujourd'hui *tempouro*) = Quatre-Temps. Thomas :« Suivent ces époques (des Quatre-Temps): elles font quatre époques nouvelles. »

84. *Fan* doit être ici pour *fam.* — 86. Corr. *comptan* (ou *compton*)? — Ms. *manieire.*

88. « el venres. » Thomas a lu à tort *et*. Même faute aux vers 90 (2 fois), 94 et 97.

89. Ms. *mettres*, et de même aux ms. 93 et 100; au v. 98, seulement *metres*. Thomas a rétabli partout la bonne forme.

90. Ms. *si ajusta.* J'y vois un impératif.

91. Ms. *Ly*. Le substantif n'étant pas sujet, il a fallu de toute rigueur corriger *la.*

94. Thomas: *metres.* Le ms. porte bien *metes* et aussi *prendes*, v. 101, au lieu de *prendres*, que donne Thomas. — 95-97. Trois rimes en *ia* de suite. Peut-être manque-t-il un vers.

98-99. Thomas: *legens, avens.*

100. « Tro. » Corr. *En ?*

101. Ms. *vestra.*

102. Thomas place ici une rubrique, *del bissext*, qui n'est pas dans le ms.

105. « Que. » Ms. *Et.* Cf. ce distique rapporté par Durand (*loc. cit.*):

> Anni divisi Domini per quatuor æque
> Monstrant bissextum qua ratione scias.

107. Thomas: *carrera.* Même faute au v. 143. Construisez ici: *La sexta l. de f. que deves la fin se r. correra bissext aquel an.*

108. Ms. 6e. — 109. Thomas: *devers.* Il y a bien *deves* dans le ms.

110. Ms. *Car sus la fe. devenra.* Thomas : *Car sus la que en de-*

Digitized by Google

venra, ce qu'il traduit: *car sur celle qui arrivera. Fe* est le nom même de la lettre *F*. Cf. v. 116. Peut-être vaudrait-il mieux corriger *sus la F e*[*s*]*devenra.*

112. Ms. *jours.* — On sait que le bissexte s'intercale, dans le calendrier ecclésiastique, entre le 23 et le 24 février des années communes. Or le 24 février (*sexto kalendas Martias*), jour de la fête de St Mathias (et non Mathieu, comme dit notre texte), a *F* pour lettre dominicale. (C'est la dernière *F* de février, ainsi que notre auteur l'indique d'une façon peu claire au v. 109). De là l'obligation de faire servir cette *F* deux jours de suite, savoir le 24 et le 25 février, le 24 devenant le *bissexte* et le 25 le *sexte.*

116. *es* manque chez Thomas.

117. Ms. *jour.* — Cf. Ces deux vers latins, rapportés par Durand (*loc. cit.*):

Bissextum sextæ martis tenuere Calendæ.
Posteriore die celebrantur festa Mathiæ.

120. Ms. *entra.* La vigile de St Mathias, dans les années bissextiles, a lieu le 24 février, à moins que ce jour ne soit un dimanche, auquel cas elle reste au 23 février.

125. « dejuni. » Ms. *devinj.* Thomas: *devinq*, qu'il traduit par *bissexte.*

126. Lacune après ce vers? Peut-être a-t-il été interpolé.

127. « Cest' esporalha. » J'ai déjà dit (ci-dessus p. 162) qu'il faut probablement entendre ces deux mots comme s'il y avait *cert' esposalha.* Peut-être cependant, dans l'hypothèse d'une lacune, pourrait-on laisser à *cert'* le sens de *ista*[1].

128. Ms. *paut.*

129-134. Ces formules latines ont peut-être été insérées ici par le copiste du ms. d'où dérive le nôtre, pour combler une lacune de celui qu'il transcrivait. Je ne sais d'où la première a été tirée. J'ignore aussi à qui la seconde a été empruntée; mais Du Cange la cite au mot *indictio*, sans indication d'auteur. Le dernier vers, seulement, diffère chez lui complétement, pour le fond comme pour la forme, de ce qu'i est ici.

129. Ms. *conjugum.* — « Hilaris. » Corr. *Hilarius?* Ce serait la Saint-Hilaire, fête qui tombe le 14 janvier, lendemain de l'octave de l'Epiphanie. Peut-être faut-il garder *hilaris*, en sous-entendant *dies*, et l'entendre de l'Épiphanie elle-même, qui est le jour où cesse aujourd'hui la prohibition. Mais je ne trouve pas que cette fête ait jamais

[1] Traduction de Thomas: « dont d'abord de cette épreuve vous me répondrez un peu si elle est fausse. »

Digitized by Google

été désignée de la sorte. — Cette ligne en forme deux dans le ms., la première finissant à *adventus*.

130. Thomas : XL. Il y a bien LXX[a] dans le ms., ce qui est conforme à l'usage ancien de l'Eglise.

131. Cette ligne en forme deux dans le ms.; la seconde commence à *concedit*.

132. Ms. *dimiseris*, leçon conservée par Thomas, qui traduit pourtant *divisez*. — 133. Ms. *hiis..... in dicto nona patebunt*. Thomas corrige ici, comme moi, *his..... indictio..... patebit*, mais il conserve *nona*. Au lieu de *nota*, par quoi je remplace ce dernier mot, on pourrait proposer *vera*, qui n'en serait pas graphiquement beaucoup plus éloigné et qui conviendrait peut-être mieux pour le sens. Il y a *certa* dans Du Cange (*loc. cit.*) :

> Si per quindenos Domini diviseris annos,
> His tribus adjunctis, indictio certa patebit.
> Si nihil excedit, quindena indictio currit.

134. Ms. *Dum reddit octabas in dicto nono fit semper;* dont Thomas, sans le dire, a fait *Dum redit octavus indictio nona fit usque*[1]. Notre correction se fonde sur ce que, d'après les anciens computistes, l'indiction pouvait commencer en effet *au retour d'octobre* (exactement le 8 des calendes d'octobre[2]). Voy. Du Cange, *loc. cit.* (III, 811, col. 1 et 2).

135. « vo[l]s. » Thomas : *ves*. J'aurais pu à la rigueur garder *vos*, car il y a d'autres exemples dans les anciens textes de la réduction à *s* du groupe final *ls*.

137. C'est-à-dire : compte par groupes de 19 les années écoulées depuis l'Incarnation de J.-C.

[1] Il traduit (je reprends au v. 132) : « Si vous divisez par quinze les années du Seigneur, après y avoir ajouté trois, vous aurez neuf pour l'indiction prochaine. Lorsque la huitième année de l'indiction revient, la neuvième doit la suivre toujours. » (!) Et il met en note : « Voilà qui démontre évidemment que ce comput a été écrit en 1280. En effet, ces trois vers hexamètres, baroques, sur l'indiction, montrent toutefois clairement qu'ils n'ont pu être composés que pendant cette année-là. On sait que, pour trouver l'année de l'indiction romaine, il faut ajouter 3 à l'année julienne, et diviser le total par 15; le reste de la division donne le chiffre de l'indiction. Or en divisant 1280 + 3 par 15, il reste 8, et, par conséquent, 9 pour l'indiction de l'année suivante 1281, comme l'indique assez naïvement notre auteur. » Le lecteur jugera quel est le plus naïf, de notre computiste ou de son commentateur.

[2] On l'appelait dans ce cas impériale ou constantinienne, ou encore césarienne, pour la distinguer de l'indiction romaine, qui commençait le 1[er] janvier. L'indiction impériale était la plus commune en France. Voy. Du Cange et Nat. de Wailly (*op. cit.*)

Digitized by Google

139. « De detz e nou un ne penres, » c'est-à-dire *vous diviserez par* 19. Thomas: *XXj.*, qu'il traduit par *vingt jours*[1].

140. « a tot », c'est-à-dire *au reste*, ou bien au quantième de l'année, avant l'opération. Cf. le distique suivant, cité dans le *Rationale* de Durand, qui éclaircit notre texte et justifie notre correction. C'est, du reste, une règle que donnent tous les computistes:

Annis adde monos[2] Domini; partire per unde
Viginti; lunæ cyclis et inde patet.

[1] « De chacun vingt jours vous prendrez. » Voici comment Thomas explique ce vers, ainsi traduit par lui: il expose d'abord de façon très-claire la règle donnée communément pour trouver le nombre d'or ou l'année du cycle lunaire, et qui est celle même de notre auteur, entendu comme je l'entends, puis il ajoute: « Mais l'auteur du comput s'y prend un peu différemment pour arriver au même résultat. Voici sa méthode: de 1280, qu'il compte depuis l'Incarnation, il retranche 380 jours, soit 20 jours sur chaque année des 19 qui composent le cycle lunaire: il a donc 1280 — 380 = 900, auxquels il ajoute 1; il divise 901 par 19, et il a, comme précédemment, 8 pour reste. » Voilà une méthode dont les computistes de profession ne se seraient certainement pas doutés! Qui ne voit que c'est là une complication inutile, sans parler de cette confusion invraisemblable de nombres de jours et de nombres d'années? Puisque 380, comme tout autre multiple de 19, est exactement divisible par ce dernier nombre, si on retranche 380 de l'année du Christ sur laquelle on opère, la division par 19 donnera évidemment le même reste après qu'avant la soustraction. Il n'y aura que le quotient de changé.

[2] *Monos* = *unum*. Voyez ce mot dans Du Cange. Il était considéré comme invariable.

Montpellier, Imprimerie centrale du Midi. — Hamelin Frères

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

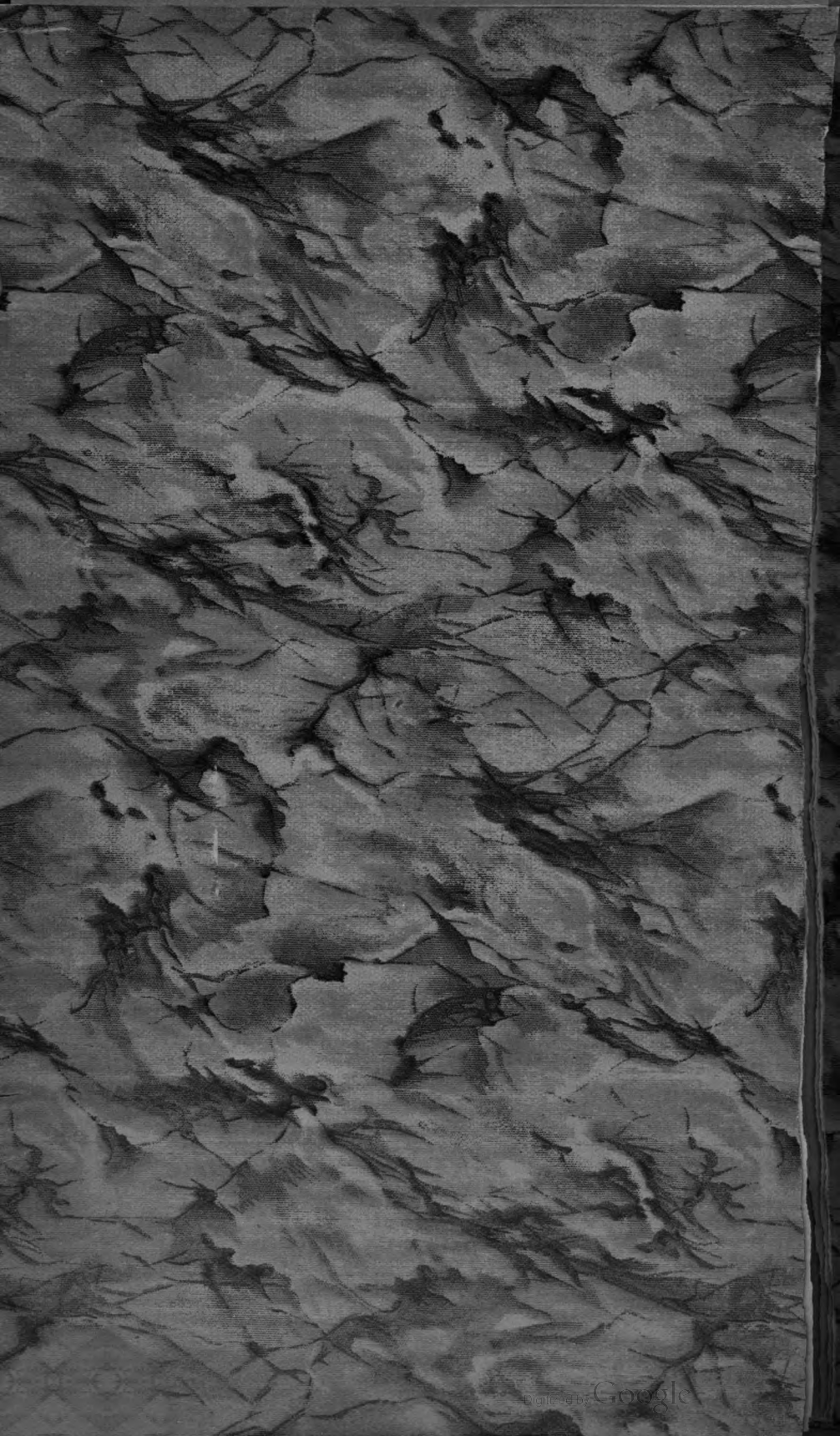
Digitized by Google

849C739 J

Comput en vers provencaux